

## Procédures à suivre pour les demandes des attestations de réussite et des diplômes de Licence et/ou du Master

### Quelle est la page de garde du mémoire de fin d'études ?

L'étudiant doit utiliser la page de garde unifiée pour l'ensemble des mémoires des stages de fin d'études (LP, LEF Master et Master Spécialisé).

Il faut utiliser des spirales ou tout autre moyen qui assure la sureté des documents (ne pas utiliser les attaches)



### Quand et comment récupérer mon attestation de réussite ?

Une fois les soutenances sont terminées et les résultats des délibérations de la filière (semestre et année) sont finalisés, des attestations de réussite seront délivrées :

1. Au moment de la récupération de l'attestation de réussite, l'étudiant doit vérifier que toutes ses données en français et en arabe sont conformes à celles qui sont dans la carte d'identité nationale (Monsieur ou Mademoiselle, Nom, Prénom, Date de naissance, Lieu de naissance, CNE, CIN)
  - a. Si les données sont correctes, l'étudiant peut récupérer son attestation de réussite. (Il faut faire plusieurs photocopies et les légaliser. Ne jamais déposer l'original quelques part pour la rendre au moment du retrait du diplôme).
  - b. Si au moins une donnée n'est pas conforme à celles de la carte d'identité nationale, l'étudiant doit le signaler au service des diplômes, en indiquant l'erreur et justifier

par une photocopie légalisée de la CIN, extrait d'acte de naissance ou tout autre document jugé utile.

### Quand et comment récupérer mon diplôme?

2. Seuls les étudiants ayant vérifié leurs données (par signature) ont le droit de retirer leur attestation de réussite. L'impression et la délivrance des diplômes Licence ou Master auront lieu à une date ultérieure (après affichage par l'administration).
3. Pour récupérer le diplôme de Licence ou du Master, l'étudiant doit suivre les étapes suivantes :
  - a. Se **présenter en personne** ou se faire représenter par une autre personne disposant d'une procuration légalisée
  - b. **Rendre l'original** de l'attestation de réussite
  - c. Remettre **le rapport du mémoire de fin d'études** signé par le coordonnateur de la filière, attestant que le rapport est conforme aux décisions du jury
  - d. Remettre un **CD contenant le rapport en format word**, portant le nom de l'étudiant et l'intitulé de la filière
4. Les attestations et diplômes des Licences d'Etudes Fondamentales et Licences Professionnelles sont délivrés par **Monsieur Youssef SEBBAR** (Secrétariat général).
5. Les attestations et diplômes des Masters sont délivrés par **Madame Fadoua MAROUAN** (Vice décanat de la recherche).